

Plan de Développement de Massif d'Astarac-Arros

Dynamiser la gestion des forêts privées :
Un atout pour le territoire

En forêt privée, les acteurs de la gestion forestière sont confrontés à un morcellement croissant de la propriété et à un manque de culture sylvicole de nombreux propriétaires, qui freinent le développement durable de la ressource forestière des territoires. Les **Plans de Développement de Massifs forestiers (PDM)**, mis en œuvre depuis une dizaine d'années, se révèlent être des outils efficaces pour répondre à ces problématiques.

Contexte du projet

L'ensemble constitué par la **communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne** et la **commune de Miélan**, composé de 38 communes du secteur de l'Astarac, constitue une entité forestière assez homogène. La connaissance du territoire par les partenaires du projet, et les expériences d'animation menées récemment sur des zones voisines et comparables (cf. infra), suggèrent un potentiel forestier non négligeable, avec des peuplements forestiers à dominante feuillue de qualité inégale mais parfois très bonne, et des problèmes de dessertes limités, du fait notamment du maillage des pistes agricoles.



Quelques chiffres sur la forêt du territoire :

- 8 484 ha de forêts, dont 88 % appartenant à des propriétaires privés
- Un taux de boisement de 22,9 %, supérieur à la moyenne départementale
- 3 279 propriétaires privés, possédant en moyenne 2,3 ha de forêt !

source : Cadastre 2009

Ce potentiel est toutefois insuffisamment valorisé. Dans un territoire de forêt essentiellement privée, les freins évoqués en introduction sont bien sûr en partie responsables de ce déficit de gestion, mais il faut également noter que les forêts du sud du département ont, depuis plusieurs décennies, été assez peu investies par les acteurs du développement forestier et par les opérateurs économiques.

Le territoire bénéficie en outre d'atouts conjoncturels. Parmi eux :

- Le chêne domine les peuplements feuillus des plaines et coteaux de l'Astarac. Les marchés, pour cette essence, sont orientés favorablement depuis plusieurs années et cette tendance semble devoir se poursuivre.
- Si la succession de deux hivers doux a freiné dernièrement la consommation de bois de chauffage, il n'en reste pas moins que ce débouché connaît un nouvel essor ces dernières années. Cette dynamique est une opportunité pour les taillis et taillis-sous-futaie à base de chêne, très présents sur le territoire, d'autant que d'importants centres de consommation sont situés à proximité (agglomérations d'Auch, de Tarbes, et bien sûr de Toulouse).
- La communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne a été élue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Le projet de PDM s'inscrit en totale cohérence avec la démarche TEPCV portée par le territoire. Il favorise en effet, dans des conditions de gestion forestière durable, la mobilisation d'une ressource locale, le bois, dont l'utilisation s'accompagne d'importantes économies d'émissions (substitution matériau et énergie). La communauté de communes a d'ailleurs souhaité marquer la synergie entre le projet de PDM et sa démarche TEPCV en inscrivant le PDM dans les actions proposées au financement TEPCV phase 2.

- Enfin, les PDM permettent d'identifier et de sensibiliser les propriétaires forestiers à des mesures de gestion qu'il serait bon de mettre en œuvre. Lorsque ces opérations sont coûteuses, des aides aux investissements sylvicoles sont souvent décisives pour déclencher le « passage à l'acte ». Or, deux dispositifs actuellement actifs : le Fonds Régional Carbone (Conseil Régional / FEADER) et Dynamic Bois 2015 (ADEME – via le projet GASPYR), peuvent proposer ce type d'aides et agir ainsi de manière complémentaire au PDM pour dynamiser la gestion.

Le territoire du projet, de par ses caractéristiques et du fait d'un contexte favorable, se prête donc tout particulièrement à une démarche de Plan de Développement de Massif.

Ajoutons enfin que le territoire du projet jouxte les communautés de communes de Val-de-Gers (32) et du Magnoac (65), qui ont chacune fait l'objet d'un PDM de deux ans, entre 2013 et 2015. Le PDM Astarac-Arros s'intègre ainsi dans une stratégie globale de redynamisation des forêts du sud Gers / nord Hautes-Pyrénées et bénéficiera, grâce à une méthodologie renouvelée, du retour d'expérience de ces deux PDM.

Objectifs

- **Améliorer la connaissance de la ressource forestière privée** du territoire et mieux cerner les enjeux économiques, sociaux et environnementaux,
- **Sensibiliser les élus** sur le potentiel forestier de leur territoire et les associer dans ce projet de mise en valeur des forêts privées locales,
- **Former les propriétaires** à la gestion forestière et **les accompagner** dans leurs projets forestiers,
- **Encourager les propriétaires à se regrouper** pour optimiser la valorisation de leurs bois.

Partenaires du projet

- 1- **Le CRPF Midi-Pyrénées : établissement public** dont la mission est de développer, initier et favoriser une gestion durable des forêts privées, notamment en participant à toute action favorisant le développement local et l'aménagement du territoire,
- 2- **La communauté de communes d'Astarac-Arros en Gascogne** : chargée de la communication auprès des élus, des habitants et du lien avec les entreprises du territoire,
- 3- **Les élus locaux** : diffusent l'information auprès des propriétaires du territoire et orientent les opérations d'animation selon les enjeux locaux,
- 4- **Les opérateurs économiques locaux (coopératives, experts, scieurs, entreprises de travaux forestiers)** : participant à la réussite de l'opération par leurs implications dans les projets de gestion forestière, de travaux ou d'exploitation.

Principales étapes sur 3 ans

L'outil PDM fait l'objet d'une description plus précise en partie 2 du présent document technique. Pour résumer, le déroulement du projet comporte essentiellement trois phases :

Phase 1 : **Etat des lieux forestier, socio-économique et environnemental** du massif, par une synthèse de données cartographiques existantes et d'inventaires terrain complémentaires. Les informations recueillies permettront l'édition de cartes thématiques et donnent lieu à des recommandations sylvicoles applicables au massif. Le but est d'établir une synthèse faisant ressortir les enjeux forestiers majeurs du massif.

Phase 2 : **Animation d'opérations de regroupement** auprès des propriétaires et élus, incluant des propositions d'actions concrètes, individuelles ou concertées, à l'échelle du massif : diagnostic forestier individuel et réalisation de documents de gestion, projet de desserte ou d'opérations sylvicoles, réunions de formation et d'information thématiques sur le terrain, accès aux aides forestières, ...

Phase 3 : **Accompagnement et coordination des opérations** sylvicoles, de mobilisation et de gestion, en cohérence avec les phases d'état des lieux et d'animation et en lien avec l'ensemble des opérateurs économiques locaux. La mise en place de chantiers « vitrines » sert de support à des journées de formation.